



G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

11^{ème} AVENANT N° 1086 du 28 FEV. 2012
(NOR : DES1200178CO)

à la convention n° 003378 du 24 juillet 2000
portant sur les rapports entre la Polynésie française et les
Enseignements Privés Catholique et Protestant.

ENTRE :

La Polynésie française, représentée par :

- Monsieur Oscar TEMARU, Président de la Polynésie française,

d'une part,

ET :

L'Enseignement Catholique représenté par :

- Père Bruno MAI, Administrateur Apostolique de l'archidiocèse de Papeete, président du Conseil d'Administration de la Mission Catholique (CAMICA) et représentant le Conseil d'Administration de la Mission Catholique des Iles Marquises (CAMCIM),
- Monsieur Bernard CHUNGUE, président du Comité Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de Polynésie française (CO.D.I.E.C.),

L'Enseignement Protestant représenté par :

- Monsieur le Pasteur Taaroanui MARAEA, président du Conseil d'Administration des biens de l'Eglise Protestante Maohi,
- Monsieur Philippe NEUFFER, Président du Conseil d'Administration de l'Enseignement Protestant de Polynésie française,

d'autre part,

7.B H.T. P.M. 1101

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

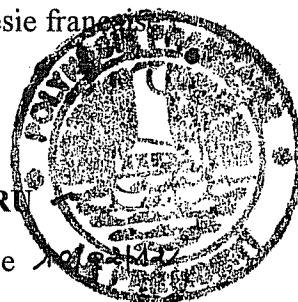
Article unique : A l'article 14 de la convention n° 003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre la Polynésie française et les Enseignements Privés Catholique et Protestant, les annexes 9a et 9b sur la contribution financière forfaitaire de la Polynésie française remplacent les annexes 3a et 3b.

Ces annexes prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2012.

Fait à , le 28 FEV. 2012

Le Président de la Polynésie française

Oscar TEMARU



Fait à PPT, le 10/02/12.

Fait à PPT, le 10/02/12.

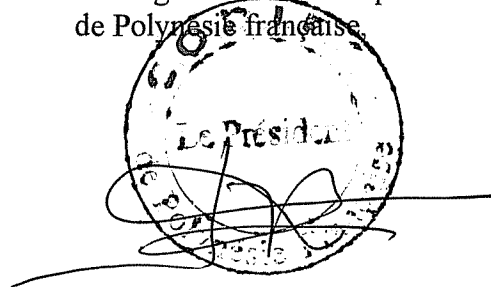
Administrateur Apostolique de
l'archidiocèse de Papeete,
Président du Conseil d'Administration
de la Mission Catholique
et représentant le Conseil d'Administration
de la Mission Catholique des Iles Marquises,



Bruno MAI

Fait à PPT, le 13/02/12.

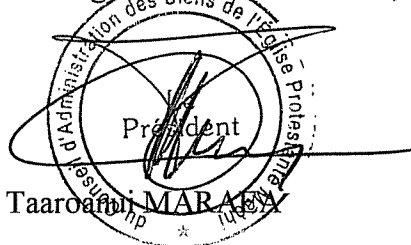
Le Président du Comité Interdiocésain
de l'Enseignement Catholique
de Polynésie française,



Bernard CHUNGUE

Fait à PPT, le 13/02/12.

Le Président du Conseil d'Administration
des Biens de l'Eglise Protestante Maohi,



Taaroani MARAÏA

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Enseignement Protestant
de Polynésie française,



Philippe NEUFFER

**CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUE ET PROTESTANT**

ANNEXE 9A

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Catholique acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.
- Personnels affectés aux services pédagogiques, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **281 900 000 francs**

M.B M. T AmJ

**CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUE ET PROTESTANT**

ANNEXE 9B

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Protestant acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.
- Personnels affectés aux services pédagogiques, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **67 500 000 francs**

M.B. M.F. Ann